



Recevabilité d'une plainte en détournement de mineur

Par **divorsse**, le **24/10/2009** à **18:27**

Bonjour,

J'ai 54 ans , ma femme 38.

Je l'ai connue à 14 ans et demi, et j'avais autorité sur elle.

Nous sommes mariés , avons 2 enfants.

Elle menace de déposer plainte pour détournement de mineur.

Sa plainte est elle encore recevable.

Si oui est ce plaidable ou perdu d'avance

Merci